

GROUPE TERA annonce que son Assemblée Générale Mixte annuelle se tiendra le 29 juin 2021 à 14h au siège social à huis clos hors la présence de ses actionnaires.

Crolles, Isère, (France), le 14 juin 2021, 18h30 - Groupe TERA (FR0013429404 – ALGTR), acteur majeur de l'analyse, de la mesure et de la valorisation en temps réel de la qualité de l'air, annonce les modalités de son Assemblée Générale Mixte annuelle 2021.

En effet, dans le contexte évolutif de l'épidémie de Coronavirus et de lutte contre sa propagation, afin de respecter les restrictions liées aux rassemblements imposées par la réglementation en vigueur lors de la publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale et compte tenu de l'impossibilité de réunir au siège social l'ensemble des actionnaires dans des conditions permettant de respecter les mesures de distanciation sociales prévues à l'article 1 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, le Président-Directeur Général de la Société, agissant sur délégation du Conseil d'Administration du 30 avril 2021, a décidé, le 17 mai 2021, que l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2021 se tiendra à 14 heures au siège social de la Société, à huis clos c'est-à-dire sans que les actionnaires (et les autres personnes ayant le droit d'y assister) ne soient présents que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle, conformément à l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, telle que modifiée par l'Ordonnance n°2020-1497 du 02 décembre 2020 et le décret n°2021-255 du 09 mars 2021.

Cette décision a été prise en prenant compte le fait que depuis l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, aucune assemblée n'a encore pu être réunie en présentiel compte tenu de l'épidémie de Covid 19, et qu'en conséquence la Société n'a pas la visibilité suffisante pour déterminer le nombre d'actionnaires qui pourraient être présents, et que les salles de conférence et de réunion font l'objet d'une fermeture.

Le Président-Directeur Général de la société a également décidé que l'Assemblée Générale Mixte annuelle du 29 juin 2021 sera présidée par le Président du Conseil d'administration et que les scrutateurs seront Monsieur Laurent LEQUIN et Monsieur Vincent RICARD, actionnaires de la société.

L'avis de convocation qui sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et dans un journal d'annonces légales LES AFFICHES DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE apportera toutes les informations utiles sur le déroulement de l'Assemblée Générale du 29 juin 2021 et les modalités de participation des actionnaires.

Afin de permettre aux actionnaires d'y participer dans les meilleures conditions, l'Assemblée Générale sera retransmise en direct, et en différé, au format vidéo, à moins que des raisons techniques rendent impossible ou perturbent gravement cette retransmission, selon les modalités qui seront précisées ultérieurement sur le site internet de la Société www.groupe-tera.com.

Toutefois, compte tenu des difficultés techniques liées notamment à l'authentification à distance et en direct de l'intégralité des actionnaires, la Société attire l'attention des actionnaires sur le fait :

- que le vote à distance en séance ne sera pas possible et qu'ils ne pourront voter que préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale via le formulaire de vote par correspondance ou en donnant procuration à un tiers ou au Président de l'Assemblée Générale ;
- qu'aucune question ne pourra être posée pendant l'Assemblée Générale et
- qu'aucune résolution nouvelle ne pourra être inscrite à l'ordre du jour pendant l'Assemblée Générale.

La Société sera particulièrement attentive au respect des droits des actionnaires et veillera à la qualité du dialogue actionnarial notamment via le vote par correspondance et la procédure des questions écrites.

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale annuelle seront mis en ligne sur le site internet de la société www.groupe-tera.com rubrique « Assemblées Générales » dès le 14 juin 2021.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale pourront évoluer en fonction des impératifs sanitaires et des éventuels dispositifs législatifs d'urgence qui pourraient être adoptés à cet égard. Les actionnaires sont ainsi invités à consulter régulièrement la rubrique « Assemblées Générales » sur le site internet de la Société.

Prochaine publication financière : résultats semestriels 2021, le 29 octobre 2021 après clôture des marchés

À propos de Groupe TERA

Groupe TERA, créé en 2001 et employant à ce jour 120 personnes, est un leader de la mesure, de l'analyse et de la valorisation en temps réel de la qualité de l'air. Le Groupe est actuellement l'un des seuls acteurs dans le monde à être présent sur toute la chaîne de valeur de la qualité de l'air, pouvant ainsi répondre à l'ensemble des besoins de ses clients en s'appuyant sur trois activités complémentaires et synergiques : un laboratoire spécialisé dans l'analyse des polluants chimiques de l'air pour tous les environnements, une activité de conception, de développement et de commercialisation de capteurs innovants « Made in France » pour la mesure en temps réel de la qualité de l'air et une offre digitale, constituée d'un logiciel d'analyse professionnel innovant capable de traiter les données de la qualité de l'air remontées par les capteurs. Cette dernière solution est complétée par son capteur citoyen individuel.



Contacts

Groupe TERA

Tél. : +33 4 76 92 10 11
investors@groupe-tera.com

NewCap

Relations Investisseurs
Louis-Victor Delouvrier
Tél. : +33 1 44 71 98 53
groupe.tera@newcap.eu

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau
Tél. : +33 1 44 71 94 98
groupe.tera@newcap.eu